

Cinquième réunion du Conseil exécutif du PROE 12 et 13 août 2026

Point 9.4 de l'ordre du jour : Présentation de l'objectif régional 4 : que les populations de la zone Pacifique et leur environnement bénéficient d'un engagement et des meilleures pratiques en matière de gouvernance environnementale

Objectif :

1. Présenter à la Réunion un bilan de la mise en œuvre de l'objectif régional 4 pour la période biennale 2026-2027

Contexte :

2. Pour la période biennale 2026-2027, le PROE continuera d'aider les membres à atteindre les objectifs en matière de gouvernance environnementale, d'élaboration de politiques, de planification, de suivi et d'établissement de rapports, afin d'obtenir des résultats environnementaux durables et d'accompagner le développement socio-économique. Il s'agira notamment de renforcer et de soutenir le leadership politique et l'engagement à l'égard des questions environnementales actuelles et émergentes dans la région.

Domaines d'intervention prioritaires pour 2026-2027

RO4.1 : Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable.

3. Continuer à dispenser des formations sur l'évaluation et la planification environnementales et le renforcement des capacités en matière d'évaluations d'impact environnemental et social, y compris les lignes directrices du PROE sur l'évaluation environnementale stratégique ; et fournir des conseils stratégiques et une assistance technique sur la révision des politiques, législations et lignes directrices existantes et l'élaboration de nouvelles politiques, législations et lignes directrices en matière d'EIE dans la région Pacifique.
4. Le PROE renforce actuellement ses travaux et ses capacités en matière de systèmes d'information géographique (SIG) et d'observation de la Terre grâce au soutien financier du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et de l'Emma Luke Estate, en proposant des formations ciblées aux pays membres ; et collabore avec tous les programmes du PROE afin de développer des produits cartographiques tels que Pacific Climate Watch on Extreme Events, les zones prioritaires pour la conservation des océans, et fournit des services relatifs à l'utilisation des données d'observation de la Terre pour produire des cartes pour les pays membres et le PROE.
5. Continuer à renforcer l'application de la gestion environnementale et sociale par l'examen et la mise en œuvre de la politique de sauvegardes environnementales et sociales (ESS) du PROE, avec la mise en place du comité d'examen environnemental et social, afin de protéger l'élaboration et la mise en œuvre des projets du PROE et des pays membres.
6. Continuer à établir et à maintenir de solides partenariats avec les agences du CROP, les établissements d'enseignement supérieur et les organisations régionales et internationales, afin de renforcer la gouvernance, l'évaluation et la planification environnementales, notamment avec l'Environmental Institute of Australia and New Zealand et la New Zealand Association for Impact Assessment.

RO4.2 : Améliorer les capacités nationales en matière de bonne gouvernance environnementale, avec l'appui d'une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de lois, et en soutien à la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux des Membres.

7. Continuer à aider les ÉTIP (États et territoires insulaires du Pacifique) à mettre à jour et à élaborer leurs stratégies nationales de gestion de l'environnement (NEMS), ainsi qu'à intégrer les engagements relatifs aux NEMS et aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les processus nationaux de planification et les cadres régionaux, y compris le Country and Territory Strategic Partnership Framework (CTSPF).
8. Continuer à travailler en étroite collaboration avec l'OPOC, le CROP et les PSIDS, et à leur fournir des conseils sur le traité sur la BBNJ, tout en recherchant activement l'appui des partenaires de développement et en mobilisant des ressources afin de soutenir les pays membres et la coordination du PROE concernant la mise en œuvre d'éléments clés de la BBNJ, tels que l'évaluation d'impact environnemental, les évaluations environnementales stratégiques, la planification de l'espace marin et les ressources génétiques marines.
9. Par l'intermédiaire du groupe de coordination des océans/de la Blue Team du PROE, continuer à mettre en œuvre le cadre de gouvernance océanique du PROE en coordonnant les travaux relatifs aux océans au sein du PROE et avec ses partenaires externes, tels que l'OPOC, les pays membres et les partenaires de développement.

RO4.3 : Renforcer, aux niveaux national et régional, la collecte de données environnementales, le suivi, l'analyse et la communication des résultats.

10. Continuer à soutenir les pays et à renforcer leurs capacités en matière de rapports nationaux au titre des accords multilatéraux sur l'environnement, des ODD et des cadres régionaux, grâce à l'élaboration de rapports nationaux sur l'état de l'environnement (SOE).
11. Le PROE travaille actuellement avec les Îles Cook, les Fidji et les Palaos à l'élaboration de leurs rapports nationaux sur l'état de l'environnement. Les conclusions et recommandations du rapport sur l'état de l'environnement servent de base pour éclairer la gestion durable de l'environnement et mettre en œuvre des stratégies nationales conciliant développement économique et durabilité environnementale.
12. Continuer à travailler avec les pays au renforcement de leurs portails nationaux de données environnementales et du portail de données environnementales du Pacifique. Le PIF du FEM-8 relatif au projet Enhancing Pacific Island Countries access and use of environmental data – Pacific Environmental Data (PED) a été approuvé par le FEM, et le PROE prévoit maintenant de tenir plus tard dans l'année la consultation avec le Secrétariat du FEM relative à l'élaboration du PPG. Valeur totale du projet : 3,6 millions USD (4 à 5 ans). Reconnaissance de l'appui des 10 pays insulaires du Pacifique (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu) au projet Enhancing Pacific Island Countries access and use of environmental data – Pacific Environmental Data (PED), par le biais de l'allocation STAR du FEM-8.

RO4.4 : Renforcer l'accès aux mécanismes de financement et utiliser les fonds avec efficacité et efficience afin de fournir les interventions requises.

13. Le FEM a exceptionnellement approuvé le PIF du projet Pacific Environmental Data comme deuxième phase du projet phare « Inform » mené avec succès par le PROE. (3,6 millions USD – 4 à 5 ans).

14. Obtention d'un financement du Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) (30 000 EUR) pour soutenir l'élaboration des jeux de données officiels sur les colonies d'oiseaux marins du Pacifique.
15. Obtention d'un financement supplémentaire du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (460 000 NZD) au titre du programme Climate and Biodiversity Smart Marine Spatial Planning (CaB-Smart MSP), afin d'appuyer le renforcement des capacités nationales et régionales et l'échange de connaissances en matière de planification de l'espace marin.
16. Le PROE a été sélectionné par le comité directeur de Nature 4 Health pour participer à la phase II de l'initiative visant à mettre en œuvre des approches systémiques et préventives « Une seule santé » dans la région Pacifique. La définition du champ d'application du projet sera lancée en septembre de cette année avec l'appui du PNUE et de la Communauté du Pacifique.

Défis

17. Obtenir un financement durable pour appuyer le renforcement des capacités en matière d'évaluations environnementales (EE) reste un défi.
18. Alors que les SIG et la planification spatiale prennent de l'ampleur en matière de formation pour les pays membres, le Programme de gouvernance environnementale recherche un appui financier et technique auprès des donateurs et des partenaires de développement afin de poursuivre ces travaux importants à moyen et long terme.

Possibilités

19. Reconnaissance croissante, parmi les Membres et les donateurs, de l'importance des sauvegardes environnementales et sociales pour garantir un développement durable. Mettre à profit les partenariats avec les principales organisations régionales et internationales afin de renforcer la capacité du PROE à appuyer les pays membres dans la mise en œuvre de ces sauvegardes demeure une priorité.
20. Le Secrétariat étudie l'accès aux technologies et produits d'observation de la Terre, ainsi que leur utilisation efficace, à des fins de suivi, de planification et de gestion environnementales afin d'appuyer les pays membres.
21. L'intégration de l'approche « Une seule santé » dans le programme du PROE offre une excellente occasion de renforcer la reconnaissance de l'interconnexion entre la conservation de la biodiversité, la gouvernance environnementale, les océans et les changements climatiques, ainsi que les déchets, dans les secteurs de la santé humaine et animale de la région.

Recommandation :

22. Lors de la réunion, le Conseil exécutif est invité à :
 - 1) **Prendre note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de l'objectif régional 4 pour la période biennale 2026-2027 et les approuver.
-